

Débardage par traction animale en zones humides



Les constats de dégradation des zones humides, les impacts des travaux.

Les dégradations causées aux zones humides lors de l'exploitation forestière sont présentées dans les fiches « débardage » et « franchissement de cours d'eau ».

Il s'agit essentiellement de phénomène de tassement et d'érosion des sols. L'émission de particules fines dans les cours d'eau est également un impact négatif provoqué les chantiers d'exploitation.

Rappel des principaux impacts :

- 👉 Tassement et érosion des sols.
- 👉 Colmatage des habitats aquatiques par l'émission de particules fines



La réglementation

La réglementation relative à l'exploitation forestière et aux zones humides est consultable dans les fiches « débardage » et « franchissement de cours d'eau »

Attention :

L'utilisation de la traction animale pour la traversée d'un cours d'eau, nécessite une déclaration d'intention auprès des services de police de l'eau.

Avantages et inconvénients du débardage à cheval

L'utilisation de cette technique offre plusieurs avantages en termes de préservation du milieu naturel, d'accessibilité aux parcelles et véhicule par ailleurs une image positive.

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">- Respect du sol, des berges et des chemins- Pas de formation d'ornières- Permet une meilleure régénération naturelle- Limite les risques d'enlèvement- Pas de risques de pollution accidentelle- Accès aux parcelles sans dessertes- Maniabilité, mobilité.	<ul style="list-style-type: none">- Lenteur des travaux- Endurance limitée- Charges limitées- Intendance pour les animaux- Peu de prestataires





Remarque sur le tassement des sols :

La pression exercée par les sabots des chevaux, d'environ 2kg/cm² d'après la littérature, est aussi importante que celle exercée par certaines machines (De Paul, M.A. & al., 2009). Toutefois, les surfaces impactées sont très faibles en comparaison de celles de la mécanisation et il semble-

rait que la compaction en profondeur soit quasi inexistante (ONF, 2010). L'utilisation de cette technique peut à ce titre être considérée comme respectueuse des sols. Attention toutefois aux sols très peu portants de certaines tourbières ou marais dans lesquels les animaux peuvent s'enliser.

Dans quels contextes choisir la traction animale ?

Approche économique

Les conditions citées ci-dessous sont celles dans lesquelles l'utilisation de la technique est économiquement

plus rentable que l'utilisation des machines traditionnelles. D'après une étude réalisée en Belgique (De Paul, M.A. & al., 2006), la densité du peuplement, le volume unitaire des bois à débarder, la distance de débardage/débusquage ainsi que la pente, sont les 4 paramètres ayant une influence sur le coût du chantier.

Paramètres	Seuil de rentabilité
Densité du peuplement (après exploitation)	Sup. à 1500 tiges
Volume unitaire des bois à débarder	Inf. à 0.25 m ³ (max. 0.5 m ³)
Distance de débusquage/débardage	Inf. à 70 m
Pente	Inf. à 15%

La technique est intéressante pour des conditions bien particulières, en pratique elle est souvent couplée avec d'autres méthodes plus classiques. Des retours d'expériences et contacts sont disponibles dans le cahier technique du CREN Rhône-Alpes.



Organisation du chantier et cahier des charges

- Il doit clairement préciser les conditions de réalisation de l'opération : nature et quantité des produits exploités, chemins d'accès au chantier, période d'intervention, délai de livraison, etc.
- Il est conseillé de contacter une entreprise dès la définition des travaux afin d'évaluer la faisabilité technique de l'opération et ses coûts.
- En cas d'intervention de plusieurs entreprises, organiser une concertation pour définir les caractéristiques du chantier (sens d'abatage, place de dépôt, ...)
- Pour la mise en concurrence des prestataires, le cahier des charges peut citer le débardage à cheval comme étant a priori intéressante, mais doit laisser la porte ouverte à toute autre proposition équivalente.



Bibliographie

Ayache S., [2010]. « Energie animale et gestion des espaces naturels », Les Cahiers Techniques du CREN Rhône-Alpes [en ligne]. Novembre 2010.

<http://sitecren.cenrhonealpes.org/images/stories/documents/CTpdf/cahiertechnique/CTEnergieanimale.pdf>

[page consultée le 02 mars 2011].

- Agence Régionale Pour l'Environnement PACA.

« Guide pour une gestion durable des milieux aquatiques ».

http://www.arpe-paca.org/docs/infos/docs/20100427_ARPEAQUATIQUES216.pdf

[page consulté le 10/01/2011]

- de Paul M.-A., Bailly M., Heyninck C. [2009].

« Le cloisonnement d'exploitation pour préserver les sols forestiers ». Forêt Wallonne 101 : 30-41.

http://www.foretwallonne.be/images/stories/pdf/folder/fw101_30-41%5Bcloiso%5D.pdf

[page consultée le 02 mars 2011].

- de Paul M.-A., Lombaerde F., Jourez B. [2006]. Approche économique du cheval en forêt. Forêt Wallonne 81 :15-25.

http://www.chevaletforet.be/documentation/fw81_p15-25.pdf
[page consultée le 02 mars 2011].